



L'euro : un passage tout en douceur

Dans la nuit du 31 décembre 2001 au **1^{er} janvier 2002**, à Niort comme dans les douze pays de la "zone euro", une nouvelle monnaie est entrée en circulation. Depuis plusieurs mois, des programmes européens, nationaux et régionaux avaient été mis en place pour faciliter le passage à l'euro, y compris pour les malvoyants qui ont bénéficié de convertisseurs vocaux⁽¹⁾. Le hall de l'Hôtel administratif communal accueille, depuis mai 2001, un guichet "Guid'Europe" qui a permis à près de 120 personnes de se familiariser avec la nouvelle monnaie ou de recevoir

des convertisseurs. Grâce en outre à la période de double circulation des francs et des euros, le basculement s'est finalement opéré en douceur, si bien que ce point d'information départemental n'a plus reçu de demandes après le 1^{er} janvier. Cependant, le site de la Ville s'en fait toujours le relais et offre une mine d'informations, agrémentées d'un convertisseur électronique et d'un cahier de comptes francs/euros. Car si les francs ont été officiellement retirés de la circulation le 18 février⁽²⁾, il faudra encore du temps pour les remettre définitivement dans nos souvenirs. ■

(1) Les personnes intéressées peuvent encore s'en procurer auprès de la délégation niortaise du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CNPSAA).

(2) Il est possible d'échanger les francs auprès du Trésor public ou de la Banque de France (jusqu'en 2005 pour les pièces et jusqu'en 2012 pour les billets).

Le numérique en liberté

Avec l'ouverture, le **22 avril**, d'un lieu dévoué au multimédia au cœur de l'îlot Michelet, le numérique devient accessible à tous. Pour un prix modique (10 € d'adhésion annuelle), on peut surfer sur Internet, réaliser un CV ou une affiche, monter ses films sur disque numérique, voire composer sa musique sur ordinateur. A l'Espace culture multimédia, chacun trouve son autonomie en quelques clics, sans pour autant être livré à lui-même, et ce grâce à l'aide bienveillante de deux spécialistes en informatique. Labellisé par le ministère de la Culture, cet espace, financé par la Ville, la Drac⁽¹⁾ et la Région, offre quatorze postes en libre accès. Des ateliers hebdomadaires ou des stages permettent aussi une approche plus pointue, avec éventuel-



Bruno Derbord

lement des logiciels professionnels (retouche d'images, création de sites web, vidéo, etc.). Une formule qui répond à la demande des Niortais puisque près de 200 d'entre eux y ont déjà adhéré. ■

(1) Direction régionale des affaires culturelles.

Le saviez-vous ?

La période de fermeture de la piscine de Pré-Leroy, du **2 décembre au 5 janvier**, a été l'occasion de remplacer les casiers obsolètes. Grâce à un système informatisé (on choisit son code lors de l'ouverture du casier), plus besoin de chercher sa monnaie ou son jeton pour mettre ses effets personnels à l'abri. On n'arrête pas le progrès... ■

Les horodateurs adoptent Monéo

Le **4 novembre**, un mois après son lancement dans notre ville, Monéo est adopté par près de 200 commerçants niortais (lire *Vivre à Niort* n°129). Le porte-monnaie électronique – qui peut être couplé à votre carte bancaire – permet de régler des petits achats dans les magasins équipés. Très pratique pour ceux qui ne veulent pas avoir les poches gonflées par un excès de monnaie ou se retrouver à court d'argent chez le boulanger, le marchand de journaux ou de tabac. Pratique aussi pour payer le stationnement... C'est pourquoi, en décembre, la Sopac a installé Monéo sur ses horodateurs. Vous ne pourrez plus dire aux agents municipaux chargés de surveiller le stationnement "Je n'avais pas la monnaie". Mais, d'un autre côté, vous éviterez aussi le PV à onze euros ! ■



LE CHIFFRE

4

C'est le nombre de "bébés euros" nés à Niort le **1^{er} janvier**. Chacun d'eux a reçu un livret d'épargne de 50 € offert par le ministère des Finances.

PRATIQUE

Pour une adhésion annuelle de 10 €, l'Espace culture multimédia vous accueille en libre accès le mardi de 16 à 19 heures, les mercredi et jeudi de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures, le vendredi de 14 à 19 heures. Il est cependant préférable de réserver son créneau horaire au **05 49 17 50 87**.